

(19) Nommeur LEPAUMIER Louis. Propriétaire au Brignon commun de Meugny - Comm. y a un projet de transformation fluviale bâti en logements et pour cette raison il a été complètement arrêté et ceci a été déposé par Nordex.

(A) L'île de la Réunion (mentionnée par le conseil général) est elle d'un paysage forestier et avec le réseau d'hydrographie : très peu des eaux riveraines. Pour cette raison beaucoup de habitats vivent dans l'île à cause de la tranquillité et aussi du peu moderne. Construite dans une éolienne constitue une menace visuelle, auditive, patrimoniale qui n'a pas été menée que les perturbations dans le document présente l'expérimentation des parcs éoliens de Bougues ou d'Orléans sont sens d'essai.

(B) La rentabilité financière de l'opération est totalement illusoire car, pour le moment, les installations et fournissements d'énergie éolien nécessitent de subventions (EU et BR) qui permettent un équilibre fragile - A l'heure, l'analyse n'est montre que ce n'est pas rentable car si il s'agit de parcs éoliens en bord de mer (Pays Bas, GR par exemple). Dans nos îles cela ne correspond pas à une opération rentable dans le temps.

(C) Pour le moment 4 éoliennes sont proposées, les différentes variantes ne proposent de nombreuses variantes. Une fois une petite paroie installée il n'y aura plus d'enquête réalisable pour son extension et des îles être atteinte comme à Orléans. Donc pour éviter une prolifération il ne faut pas accepter une première installation.

(D) L'identité rurale du territoire entre Lorci et Allier n'a pas été examiné au point de vue historique dans le dossier et n'a pas regardé les apports humains depuis 30 siècle, rien n'est venu démolir la planète impacté par ce parc éolien. Chaque époque a ses propres d'apports remarquables (dernier en date la construction de F1 de Meugny - Comm.).

LEPAUMIER Louis  
7 rue Roger Collard  
75005 PARIS

le 29-11-2013

(20)

Nous sommes contre l'installation d'un parc éolien à Longeron pour plusieurs raisons.  
Tout d'abord la proximité du hameau de Dhiéié situé à 550m d'une éolienne, ses habitants seront soumis au bruit, l'effet stroboscopique et bien sûr un fort impact visuel et autres effets sur leur santé dont on ignore encore l'importance du fait qu'aucune enquête de l'ARS n'a été menée.

Ensuite Langeraon se situe à environ 10 Km de sites remarquables comme le village d'Appremont et son château, le château de Meaucé, le lac d'Allier classé site Natura 2000, mais le plus impacté se trouve à seulement 1 Km 700 d'une éolienne, il s'agit du château de Villars.

Enfin l'impact négatif sur la faune et la flore, plusieurs espèces végétales sont classées comme menacées ou en voie de disparition, idem pour les oiseaux où 38 espèces ont été recensées : à l'heure où on réintroduit des animaux comme l'ours où le loup on va par ce choix précipiter le déclin de cette faune et flore. A noter le problème des grues cendrées qui viennent séjournner l'hiver sur Langeraon et ses environs près de 7000 individus recensés !, à savoir qu'il s'agit aussi du couloir migratoire de ces oiseaux qui s'étend sur 30 Km seulement ; même si Nordex privilie l'arrêt des éoliennes les jours de passage des grues, nous restons sceptique quand à leur application, il y a aussi le problème des cigognes qui dès fin Mars (quand les grues s'en vont) arrivent elles pour les beaux jours. C'est pourquoi nous sommes fort surpris du choix de Langeraon au vu des enjeux et des risques encourus, pour l'homme, la faune et flore et l'attrait touristique.

1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> Nettebaït 2 rue St Martin Langeraon

~~Nettebaït~~

~~Nettebaït~~

Permanence du commissaire enquêteur le mardi 28/11/2028  
de 09H à 12H

21

Monsieur FOURGEROUX Claude

3 rue des Acacias

58240 LANGERAON

En France actuellement l'énergie électrique est fournie à ~75% par "le nucléaire". Il est fortement question de réduire ce mode de production dans les années à venir, alors que nos besoins en électricité augmentent considérablement. Quels autres moyens de production pour l'instant ?...  
L'éolien apparaît comme une source majeure pour pallier à ce déficit d'énergie (disponible à volonté, non polluant) puis de faire pas de gaz fossile. C'est aussi compatible avec notre dépendance des matières premières (gaz - charbon) importées et éviter une double pollution.

L'éolien est une énergie propre, disponible sur place.  
Ne tournons pas le dos à l'avenir - Claude FOURGEROUX

- (22) Monsieur Henri Laroche domine rues à St Pierre le Châtel  
nous venons d'occuper  
- la rive (carré n°2)  
- celle de Stade. Eugène Laroche, domineur à la même adresse  
(carré n°3)

600

~~pas~~

- (23) Monsieur Jean Julien, Madame Morgane Roche  
2, rue d'Alligny 58240 Langres.

Nous sommes pour l'installation du Parc Eolien.  
C'est un enjeu majeur pour l'environnement, de passer  
à des énergies renouvelables. L'avantage de celle-ci :

- Aucune pollution Atmosphérique.

- A 98% recyclable

- En ce qui nous concerne : pas de gêne sonore ou  
visuel.

C'est en accord avec notre projet de construction  
écologique -

Avis FAVORABLE

*Roche*

P.S. : Il est grand temps de faire face aux polluants du nucléaire  
pour un avenir écologique de nos enfants. ~~pas~~

- (24) 47 rue Triaud Porges 15 rue des Crises  
Dirigeant ~~Langevin~~.

Etant à 500 m de l'éolienne le plus  
proche. celle-ci nous gêne pour la visibilité  
les randonnées.

Il ne faut pas oublier les dangers théoriques  
qui sont faits pour alimenter les éoliennes  
venant de la RNT.

A l'heure où il fait cela. elle nous gêne pas.  
En ce moment les champs sont malades  
par les oyats qui y vivent une partie  
de l'année -

Peut-être auront nous droit à des  
indemnités, car cette maison perdre de  
sa valeur.

*tribus*

*signe*

Septembre 2014

## Monsieur et Madame Michèle Robert

25

je suis en retraite à Bléré commune de Langon. Je suis mari d'un Pacemaher pour raison de santé, j'ai acheté ma maison à Bléré pour me reposer depuis 14 ans. Mon cardiologue m'ayant recommandé de faire du ski marche tous les jours, je suis donc avec mes conseils accompagné de mon chien, j'emprunte le chemin de randonnée ou autre lieu là. La première est à environ à 90 mètres, je fais la seconde pour mon pacemaher et mon chien, de plus 200 grès cendres traversent tout l'île entre Magny-Cours, Le Tiffet, le Moulin, Bléré, Marais-Saint-Léger et Chénegon.

Michele

J.J.J.J.

26) Nous étions pas forcément opposés au projet lorsqu'il nous a été présenté. Puis nous avons pris le temps d'étudier les avantages et les conséquences sur notre vie.

Beaucoup trop de questions restent actuellement sans réponse.

par ex: l'impact sur notre santé, les nuisances sonores... (aucune étude valable pour l'instant!) Puis sommes également soucieux du devenir des éoliennes dans 20 ans et leur démantèlement.

Est ce que les propriétaires des terrains auront les moyens de les enlever si la société disparaît? Qui est-ce à la charge de la commune?

Que faire des éoliennes rouillées et abandonnées? et des roches béton?

Est ce qu'il y a aura encore des habitants à Bléré qui pourront vivre dans une friche industrielle? Ses propriétaires des terrains qui n'habitent pas sur place (Paris, Varennes-Vauzelles...) en ont-ils pris conscience?

Puis sommes donc opposés à ce projet mais nous sommes prêts à réfléchir ensemble sur le renouvellement des énergies sur la commune et sur les économies que nous pourrons réaliser en énergie électrique ou autres...

Félix

Rich

Mr et Mme Félix de Bléré.

27

ELVIRE de COSET BRISSEAC, Château d'Apremain  
18 150 Apremain / Allier

Apremain sur Allier est comme chacun sait, l'un des sites touristiques majeur de la région, situé aux confins de la Nièvre et du Cher. de projet : "Parc éolien des Portes du Nivernais" offre un choix très clair :

- Satisfaire quelques personnes, une société étrangère, le ou les propriétaires des terrains concernés, éventuellement la commune concernée, en continuant à éoliennes, les plus hautes de France, en détruisant l'environnement, le tourisme, en dérangeant un environnement majeur d'oiseaux migrateurs,

ou

réfléchir intelligemment à l'état actuel et futur de ces lieux.

Propriétaire du château d'Apremain qui, comme son nom l'indique, domine l'Allier et d'où, curieusement à ce qu'il semble, mensongèrement ce projet, on voit parfaitement ces éoliennes, je ne peux que rappeler quelques faits : ce château, classé à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, a été ouvert au public de 1980 à 2002, fermé pour l'instinct au raison de travaux de toiture et de soutènement et appelle à nouveau au public qui profite néanmoins de la promenade sur les remparts (37 000 visiteurs payants) justement en vue de ces éoliennes !

On nous répète à longueur de discours que nous sommes les acteurs indispensables de cette seule industrie florissante, le tourisme, alors il faut choisir :

150 000 promeneurs à Apremain, seul village du Cher et de la Nièvre classé dans "les 100 plus Beaux Villages de France" un corridor de migrations socio-économiques et l'île d'Allier classés, loisirs silencieux (Loire à Vélo, descentes en canoës), emplois liés au tourisme, à la gastronomie et aux loisirs

OIC

Quatre monstres mal placés !

Messieurs les élécticiens, l'avenir vous jugera !

Elvire de Cosset Brissec

(28) Déposition faite le 28/11/18 d'un document  
de 7 pages. M. Saint-Arroman  
Commissaire d'enquête

(29) Déposition faite le 28/11/18 d'un document  
de 3 pages. B. Saint-Arroman.

Commissaire d'enquête

(30) Déposition faite le 28 Novembre 2018  
à Monsieur le Commissaire Enquêteur  
d'un document de 20 pages

ANA SOFIA DE VASSAL

HABITANT LE CHATEAU DE VILLARS

Sofia Vassal

Avec demande d'information sur l'état  
entre la remboursement des frais et options  
existants en France et leurs études  
provisionnelles respectifs

Commissaire d'enquête

(31) Recul d'un courrier n°6 (7 pages) par Mme Ana S. Arroman  
CCG

Fini de la permanence à 12h30

CCG

~~CCG~~